

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 20/10/2015 **Séance du : 29/10/2015** Date d'affichage : 20/10/2015
Conseillers élus : 11 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil quinze et le trente du mois de septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : M. BORDET Daniel, LACONDEMINE Jean-François, PIARD Dominique, TREUILLET David, CHASSAGNE Marie-Claude, CROZET Marie Colette, M. LAMETAIRIE Gilles, M. PICHON Mikaël, M. FERREIRA David , BONIN-DUFOUX Éric.

Excusé : M. MABILY Didier

A été nommée secrétaire de séance : Daniel BORDET

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FUSION COM-COM

Madame le Maire fait part du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), et après en avoir discuté, le conseil municipal de Bourgvilain réuni le jeudi 29 octobre 2015 a décidé à l'unanimité de maintenir sa décision prise par délibération le 30 septembre 2015, d'adhérer à la Communauté de Communes du Clunisois.

- Un bon nombre d'éléments voulus dans la loi Notre et développés dans votre projet nous semblent importants pour la population.

Le bassin de vie :

- Les services les plus courants et les équipements (services aux particuliers, commerces, sport, loisirs, culture), sont prioritairement utilisés par nos concitoyens, pour des raisons de diversité et de proximité.

- Les enfants de notre commune fréquentent le collège de Cluny (Sivos) et pour certains le lycée, ce qui les incitent à participer aux activités sportives et culturelles proposées par de nombreuses associations Clunisoises.

Votre carte du bassin de vie reflète d'ailleurs très bien cette situation.

Le flux domicile/travail :

- La majorité des actifs de Bourgvilain se dirigent vers les bassins d'emplois du Clunisois et du Mâconnais du fait de la proximité et de la facilité d'accès vers ces deux pôles (1.5 km de la RCEA et 8km du centre de Cluny.

L'accès vers Matour et sa région est beaucoup plus long, difficile et dangereux.

Notre collaboration avec le Clunisois est déjà très importante (Sivos, Sirtom, Spanc, syndicat des eaux etc....)

Notre objectif est d'améliorer le bien-être et les conditions de vie de nos concitoyens

Le conseil Municipal s'est proposé à l'unanimité,

- en faveur du rattachement de notre commune à la Communauté de Communes du Clunisois.

VOIRIE COMMUNALE

Considérant que le tableau de la voirie communale n'a pas été mis à jour depuis de nombreuses années et indique 5 510 m de voirie communale (hors chemins ruraux)

Considérant que le calcul des dotations de l'Etat tient compte de la longueur de voirie indiquée au tableau

Considérant le recensement réalisé par MM. CURTY et DUBIEF de l'ensemble de la voirie communale publique, goudronnée et ouverte à la circulation sur la commune de Bourgvilain

Après en avoir délibéré, le Conseil

- **constate** une longueur de voirie de 18 650 m, répartie selon le tableau annexé à la présente délibération
- **demande** aux services de l'Etat de tenir compte de cette donnée dans le calcul des dotations

ANNEXE à la délibération du 29 octobre 2015 **BOURGVILAIN VOIRIE COMMUNALE**

ORIGINE	ABOUTISSEMENT	NOM DE LA VOIE	LONGUEUR (m)
D212	L a Charme	route de la Charme	400
D212	En Venne	route de Venne	1600
panneau entrée agglo	panneau entrée agglo	D22 centre bourg	900
D22	le Rousset	route du Rousset	1000
D22	les Grands Goyats	route des Sardys	3000
D22	la Pierre	route de la Pierre	1050
D22	Grand-majard	voie du Grand-majard	300
D212	Montangerand	route de Montangerand	2100
D22	la Grde-montagne	route de Montval	3000
rte de Montval	rte de Montval	voirie LES MEURIERS + VIGNES	1000
rte de Montval	rte de Montval	voirie nord MONTVAL (+ MAJARD + PEROUDE)	3800
rte de la Grde Montagne	la Mouille du Bras	ret de la Mouille du Bras	500
		TOTAL	18650

QUESTION DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie aura lieu au monument aux morts à 11h00.

Séance levée à 22h30